

# Présentation de l'édition numérique

Le débat sur l'orientation de l'instruction publique de 1789 à 1795 est fondamental pour nos démocraties. Il marque à la fois l'ambition des changements projetés et ses limites, la grandeur mais aussi les échecs du programme de la révolution physique et morale, comme on disait alors. Pendant quatre ans, le Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, puis celui de la Convention, ont siégé tour à tour à peu près sans répit. Le Comité d'instruction publique de la Convention n'interrompt ses séances que lorsque la Convention nationale cède la place au Directoire. Les membres de ces deux comités furent souvent parmi les plus illustres représentants du savoir. Ils débattent et se prononcent sur l'enseignement à tous les niveaux, sur les beaux-arts, le système des poids et mesures (qu'ils vont inventer), le calendrier républicain, et quantité d'autres questions annonciatrices de notre modernité.

La plus substantielle part de leur travaux concerne l'élaboration d'un vaste système d'instruction publique, ou « éducation nationale ». Ce qu'il en reste est contenu dans une série de textes : *rapports, projets de décrets, plans, opinions...* qui sont autant de jalons de cet immense débat qui perdure jusqu'à nos jours. Ces textes brassent tous les problèmes que, depuis la fin du dix-huitième siècle, l'éducation pose à la démocratie tout autant qu'au mouvement général des idées philosophiques et religieuses. Les Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative, ceux de la Convention nationale, les renferment en entier. Fort heureusement, pour l'analyse historique ou philosophique, ils ont été conservés aux Archives Nationales. Ils rendent témoignage du travail impliqué pour « former un nouveau peuple », selon les mots d'un des plus célèbres auteurs d'un plan général d'éducation, Lepeletier de Saint-Fargeau, plan que reprendra Robespierre pour présenter le projet à la Convention comme le plus conforme aux idéaux moraux et politiques jacobins.

## Le Corpus Guillaume

Une centaine d'années plus tard, un réfugié politique, un militant anarchiste, ami de Kropotkine, James Guillaume, arrive à Paris. Sous l'impulsion de Ferdinand Buisson, pédagogue, démocrate et anti-clérical, qui, dès 1881, avait fait admettre l'idée de la publication d'un grand recueil de documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique pendant la Révolution française, Guillaume entreprend de réunir un corpus gigantesque de textes selon les méthodes les plus rigoureuses de l'historiographie positiviste. Les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique...* paraissent sous la III<sup>e</sup> République dans le contexte orageux qui entoure les célébrations du premier centenaire de la Révolution française. Ils sont publiés et annotés avec une science et une probité, à toute épreuve, par les soins donc de James Guillaume, dont les ardentes convictions républicaines rejoignent les finalités idéologiques et politiques des initiateurs de la publication. En 1889, les *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative* voient le jour dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* : les comptes rendus des séances sont réunis avec un soin scrupuleux par James Guillaume, avec toutes sortes d'annexes et d'appendices et l'ensemble couronné d'un admirable index alphabétique et analytique – on verra plus loin comment nous l'avons exploité et de quelle façon il a acquis une valeur ajoutée dans notre édition en ligne. Ces annexes forment en fait la plus

grande partie (et la plus intéressante à notre sens) du corpus Guillaume des Procès-verbaux : elles comprennent des extraits de correspondance officielle entre le Comité et d'autres instances de l'appareil d'État, ainsi que des lettres, des adresses, des pétitions provenant de sociétés populaires, d'administrations locales ou de simples citoyens, des discours prononcés par des membres du Comité — tous députés soit de la Législative, soit de la Convention — tous les projets de décret concernant l'Instruction publique pendant la Révolution, des extraits de journaux de l'époque (du *Moniteur* à la *Feuille villageoise...*), etc...

Le ministre de l'instruction publique ordonne presque aussitôt la publication des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*. Six tomes (plus deux tomes de tables générales suivent le modèle de celui réunissant les travaux du Comité d'instruction publique de la Législative. Le dernier des six lourds volumes consacrés aux travaux du Comité de la Convention nationale paraît en 1907.

### L'édition actuelle

Cette œuvre immense est d'une richesse incomparable pour l'histoire intellectuelle et politique de la Révolution, de même que pour l'histoire de la postérité du siècle des Lumières. L'édition nouvelle se décline en deux temps : une édition papier publiée en 1997, et sa mise à jour que nous avons entreprise, voilà déjà une dizaine d'années, pour produire une édition en ligne que nous présentons ici.

En ce qui concerne l'édition papier, publiée en 17 tomes en 1997 et précédée d'une préface de Michel Vovelle et d'un tome d'introduction générale (Paris, L'Harmattan, 1997, 6354 p.), nous avons été désireux de restaurer l'intégrité logique de la publication de Guillaume en y intégrant, à leur place, les *addenda*, les *errata* corrigées (formant un ensemble fort copieux d'environ 400 pages publiés, partie dans le Tome VII, posthume, de l'édition de l'Imprimerie nationale). Cela, selon les indications déjà disponibles mais aussi selon nos propres vérifications des sources conservées aux Archives Nationales ainsi que d'une révision attentive des textes originaux.

Ce n'est pas tout. Le supplément d'informations que nous apportons à la thématique touchée par les activités des comités d'instruction publique signale les acquis de la recherche actuelle ; surtout nous avons complété la série des textes, compilés par Guillaume, en publiant, quelques textes importants datant du Directoire, période non couverte par Guillaume qui s'arrête à la dernière séance de la Convention, ainsi que deux textes inédits. Le premier date de 1790 : il s'agit du *Plan d'éducation présenté à l'Assemblée nationale au nom des instituteurs publics de l'Oratoire*. Ce plan était, en fait, l'œuvre de l'oratorien Daunou, le futur membre de la Convention (Paris, Chez Volland, 1790, sans nom d'auteur, in-12). Guillaume mentionne le document dans son introduction au tome des *Procès-verbaux... de la Législative* mais ne le reproduit pas. Le second texte est de 1791 : c'est une pétition d'un costumier de théâtre, Sarrazin, portant sur le projet d'une école gratuite pour l'enseignement des arts appliqués. Ces textes nous ont paru dignes d'intérêt comme illustrations de deux types de témoignage. Le premier, le plan de l'Oratoire, établissement principal d'instruction au XVIII<sup>e</sup> siècle et rival de celui des Jésuites, provient de ces ci-devant religieux qui avaient la charge exclusive de l'enseignement sous l'Ancien Régime. De plus, le plan d'éducation qui sera le dernier des plans proposés par le Comité d'Instruction publique et, surtout, celui qui sera effectivement mis en vigueur, est rédigé par Daunou, ancien prêtre de l'Oratoire. Le lecteur pourra ainsi faire la comparaison de ce plan qui se situe à la fin de la Révolution, la veille même de la dernière séance de la Convention, avec celui que Daunou présenta, au nom de l'Oratoire, à l'Assemblée Constituante, au tout début du

processus d'institution du système d'enseignement. Le second texte, celui de Sarrazin, est cité par Guillaume mais non reproduit par lui. Ce document peut cependant facilement jouer le rôle de paradigme de ces genres de pétitions qui arrivaient en masse au Comité de toutes les couches de la population et de tous les coins de la France. Il témoigne de façon typique de la ferveur et de la participation de tous les citoyens à la refonte révolutionnaire du système d'éducation.

Pour l'édition en ligne, en voie d'un relatif achèvement, le processus complexe de mise en ligne et d'exploitation du corpus Guillaume par des outils d'analyse de texte assistée par ordinateur, est piloté par François Daoust. À l'instar du projet ARTFL (Project for American and French Research on the Treasury of the French Language-<https://artfl-project.uchicago.edu/>) mené par l'université de Chicago, nous avons dû nous confronter, sur le plan technologique, à un certain nombre de défis que nous avons, à ce jour, presque entièrement relevés.

Le passage du document papier au document électronique n'est pas simplement un changement de support. L'enjeu ici est de permettre de naviguer à travers un ensemble de pièces interreliées de multiples façons. Les métadonnées accompagnant chacun des documents doivent permettre d'en saisir les conditions de production et de constituer des corpus de recherche sur la base de ces métadonnées : dates, lieux, auteurs, publics cibles, et références intertextuelles. Les documents individuels sont souvent des objets composites faisant appel à plusieurs genres de discours et portant de multiples marques d'intertextualité. De plus, l'enrichissement des corpus originaires permet de repérer diverses catégories de référents, géographiques, temporels, événementiels et humains. En plus de l'interface Web permettant de naviguer dans le texte catégorisé de diverses manières, une exportation du corpus, selon des normes conformes aux propositions de la Text Encoding Initiative (TEI), en assure la pérennité et l'interopérabilité avec divers outils informatiques.

Nous avons pu produire, au fil des années précédentes, en respectant le nouveau modèle de publication que nous proposons, un ensemble de documents enrichis consultables en ligne dans un environnement informatique permettant une variété d'analyses. De plus, chacun des documents, est accompagné d'une fiche de métadonnées agissant comme clé d'accès décrivant le document et ses liens avec les autres documents et la collection complète, le tout selon un modèle de données bien documenté ayant déjà fait l'objet de publications (Daoust, F., Duchastel, J., Marcoux, Y., & Rizkallah, É., 2008. Pour un modèle de dépôt de données adapté à la constitution de corpus de recherche. *Actes 9e Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, 1, 355–367).

Des innovations méthodologiques exemplaires caractérisent notre édition électronique des Procès-verbaux de l'instruction publique. Considérablement plus riche que l'édition imprimée, l'édition électronique comprend, en effet, un marquage symbolique permettant d'exploiter les textes constituant le corpus par les outils d'analyse et de navigation de pointe intégrés.

Par exemple, l'édition papier est accompagnée d'un index alphabétique et analytique très développé. Mais l'édition imprimée des procès-verbaux ne signale pas les liens réciproques entre le texte des procès-verbaux et les rubriques de l'index. Le marquage de ces liens dans l'édition électronique permet au lecteur-chercheur une consultation simple des notes, de la table analytique des matières, des rubriques et notices biographiques de l'index et de tous les commentaires critiques des documents d'introduction, de sommaires et d'analyse.

Nous avons également construit des cheminements par les chercheurs de lectures exemplaires et d'interfaces permettant leurs applications aux questions que se posent les chercheurs au sein de leurs propres projets et/ou par rapport à leurs corpus respectifs.

Nous appelons ces cheminements de lecture des corpus express. La navigation à

l'intérieur des corpus construits à partir de ces extractions implique des outils analytiques permettant des parcours de lecture particuliers. Ces parcours sont dictés par les préoccupations du chercheur qui devra compter sur des outils informatiques. Ainsi si on veut étudier les liens entre religion et état, on peut avoir recours aux discours de Grégoire, de Romme sur ce thème. De même, on voudra savoir la place respective qu'occupe dans les grands rapports de Condorcet ou de Lepeletier-Robespierre des concepts de liberté, d'égalité, de vertu. On se heurtera quelquefois à des surprises tel par exemple le nombre prépondérant de références au salpêtre qui va jusqu'à éclipser les concepts fondateurs de régénération, par exemple. C'est au moment où la jeune République est en guerre avec toute l'Europe. La liberté comme dit Robespierre est au bout de l'arme victorieuse.

Pour un public plus large, des scénarios de lectures hypertextuelles bâtis par les spécialistes permettront éventuellement de découvrir toute la richesse de ces collections.

### **Le logiciel SATO**

L'élaboration des corpus de recherche ainsi que l'ensemble des activités que nous venons de décrire, en particulier les corpus express, reposent sur l'utilisation du logiciel d'analyse de texte SATO, créé par le Dr. François Daoust du Centre ATO et chercheur senior à la Chaire UNESCO

On pourrait qualifier brièvement le logiciel SATO de tableur textuel. Le système permet d'accueillir un corpus brut ou déjà annoté selon une syntaxe spécifique ; il permet de l'annoter ou de changer l'annotation déjà présente, de catégoriser le corpus selon des grilles définies par l'analyste et une fois décrit, de l'exploiter de multiples manières. SATO permet de garder une trace complète du processus de description et d'analyse du corpus. Le logiciel offre la possibilité de programmer des dispositifs de lecture électronique et, donc, d'établir des protocoles d'analyse personnalisés et adaptés à chaque type de discours comme dans les corpus express, ou interfaces Web spécialisées qui permettent l'accès direct aux outils d'analyse (SATO, services web d'analyse statistique et de représentation graphique) mais dans un cadre plus contraint orienté vers l'utilisateur. Ces interfaces dédiées ne sont pas limitatives puisque l'accès à l'interface intégrale des outils d'analyse est aussi possible. Les corpus express, matérialisent, d'une part, le succès de la généralisation de la chaîne de traitement, et qu'ils agissent, d'autre part, comme tremplins à des analyses plus approfondies.

### **Remarques conclusives**

L'édition actuelle, les moyens électroniques les plus récents qu'elle met en œuvre, met à nouveau à la disposition de la communauté des chercheurs, agrandie à l'échelle internationale et virtuelle d'aujourd'hui, et, surtout, au service de leur propre créativité, cet imposant monument de l'œuvre révolutionnaire, re-produit en son temps par James Guillaume. Pour saluer cette œuvre impérissable qui ne cessera de provoquer chez les générations qui se penchent sur elle pour l'étudier, les plus vives représentations, empruntons les mots si justes d'un historien contemporain de Guillaume, Célestin Hippeau. Voici comment celui-ci résume les travaux des Comités d'instruction publique révolutionnaires :

« Tous les principes d'éducation, tous les procédés d'enseignement, avaient été étudiés et exposés au point de vue d'un gouvernement fondé sur la volonté nationale s'élevant sur les ruines de la monarchie de droit divin. L'éducation, comme tout le reste, devait avoir pour point de départ le respect des droits de l'homme. Elle devait être appropriée aux besoins et aux destinées du peuple généreux qui venait de conquérir sa liberté [...]

Dans les rapports présentés à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, les

grandes lignes ont été tracées ; les principes généraux ont été posés et mis en lumière, avec une ampleur, et un désir de bien faire auxquels il est temps de rendre justice. »

Le génie organisateur de la Convention a créé toutes les institutions destinées à les mettre en pratique. Tout ce que les Mirabeau, les Talleyrand, les Condorcet, ont exposé en termes magnifiques sur les moyens de donner, dans les écoles primaires les notions utiles à tous les hommes, et dans des institutions d'un ordre supérieur un enseignement approprié aux fonctions les plus importantes de l'État, a été soumis à l'examen le plus sérieux. Après l'organisation des écoles primaires, des écoles centrales, des collèges, des lycées, la Convention a créé l'École polytechnique, les écoles normales, le conservatoire des arts et métiers, le conservatoire de musique, l'école des beaux-arts et l'institut. Toutes les institutions de la monarchie qu'il a fallu détruire ont été partout remplacées par des établissements conformes par leur esprit aux conditions d'un État républicain.

Elle a de plus organisé les bibliothèques publiques, les musées des beaux-arts ; elle a eu la première idée des ateliers de travail manuel annexés aux écoles primaires et des musées cantonaux pour l'instruction des campagnes ; elle a proclamé la nécessité des lectures et des conférences publiques, toutes choses dont plusieurs n'existent encore que sur le papier.

Liés en amont à la philosophie des Lumières, en aval à celle des Idéologues (*L'Encyclopédie vivante*) puis, de là, à notre contemporanéité, les débats sur la nature et le rôle de l'instruction publique et de l'éducation citoyenne, débordent aisément l'histoire intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle et le patrimoine de la France pour rejoindre dans sa marche l'humanité tout entière.

Les renseignements, les leçons que l'on invite à en tirer et à analyser par les voies informatiques, et qui en appellent ainsi à leur propre dépassement et à leur approfondissement, devraient servir comme autant d'adjuvants propices aux stratégies de lecture, d'étude et d'interprétation pour les nombreux chercheurs s'intéressant à cette période fondatrice entre toutes. Nos objectifs seraient atteints si les instruments de référence et de travail que nous proposons se révèlent aussi dynamiques que nous l'avons souhaité.

JBA